

Ouest-France du

Mercrèdi 28 janvier 2015

Des défenseurs de migrants au tribunal

Le père Gérard Riffard, 70 ans, avait accueilli une cinquantaine de demandeurs d'asile et une quinzaine d'enfants dans des salles paroissiales, à Saint-Étienne. Il avait été relaxé par le tribunal de police. Le parquet avait fait appel. Hier, la cour d'appel de Lyon s'est déclarée incompétente. Elle renvoie le dossier devant le mi-

nistère public qui poursuivra ou non le prêtre. Hier, à Dijon, une cinquantaine de personnes sont venues soutenir Paul Garrigues, militant de la Ligue des Droits de l'homme. Il était convoqué au tribunal pour un rappel à la loi, après avoir hébergé une famille de migrants et fourni des attestations à des demandeurs d'asile.